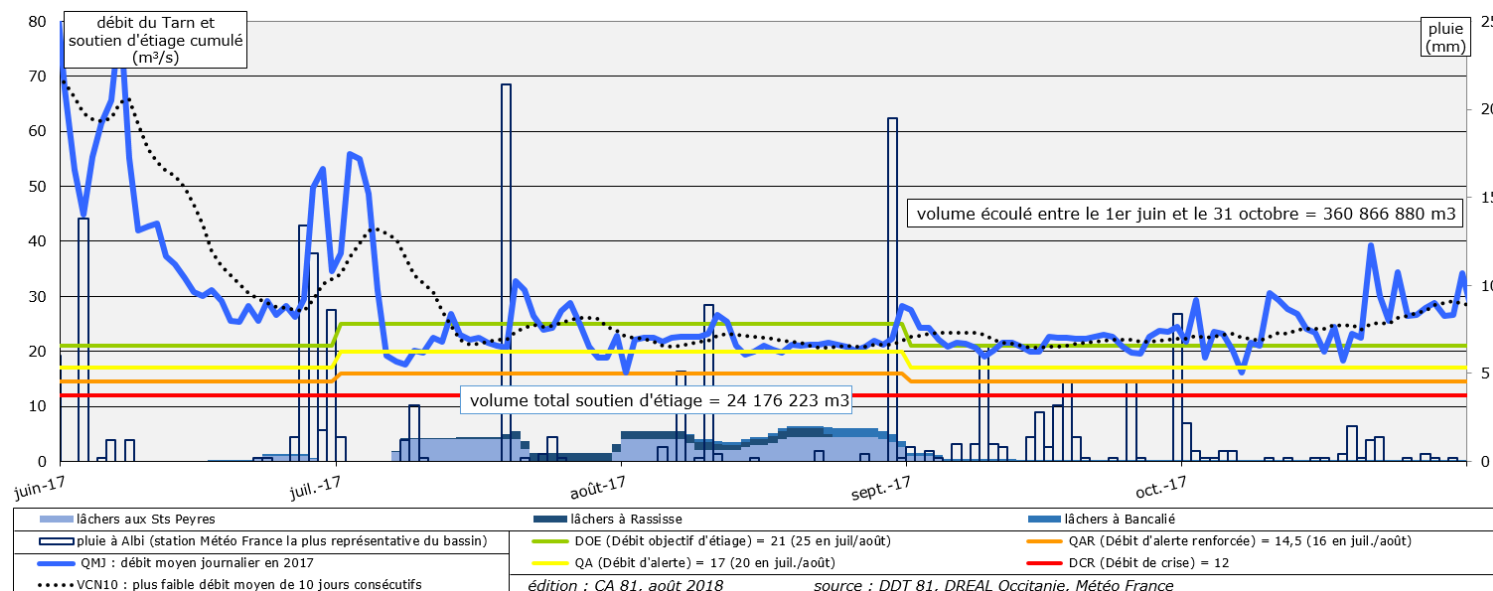


Débit durant l'été 2017 : le Tarn à Villemur



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Tarn à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre¹ :

cours d'eau et nappes connectées	55,07 hm ³
nappes déconnectées	3,25 hm ³
plans d'eau	15,28 hm ³

pour la période d'été allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. Tarn établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consultés dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Bilan des prélèvements en période d'été

	En cours d'eau et nappes connectées	En nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	462	120
surface potentiellement irriguée (ha)	19 480	1 478
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	65 623	3 974
volume autorisé (m ³)	50 750 328	2 785 905
volume prélevé (m ³)	30 916 149	1 053 024

Plans d'eau : 391 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés pour un volume autorisé total de 12,62 hm³.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, des volumes de réserve ont été actés, de 4,21 hm³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement, et 0,33 hm³ en nappes déconnectées.

Les faits marquants

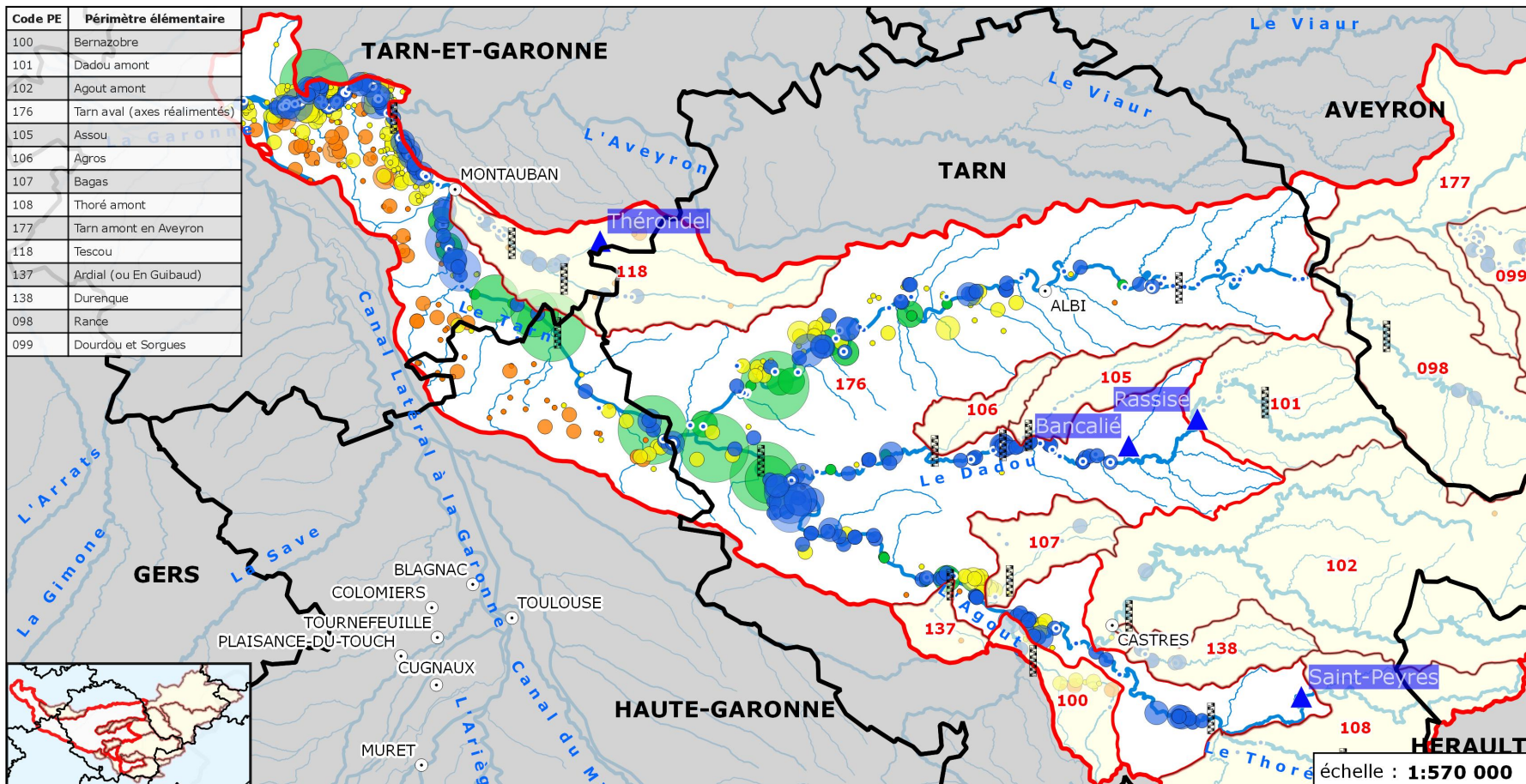
Ce périmètre élémentaire est le plus important du bassin versant du Tarn. Il regroupe en effet 75 % des préleveurs irrigants, se partageant 90 % du volume autorisé de l'ensemble du bassin du Tarn, sur près de 90 % des surfaces irriguées.

A noter que 29 préleveurs irrigants sont des structures collectives (ASA, CUMA, syndicats intercommunaux), représentant à elles seules la moitié du volume d'eau prélevé.



Les lâchers des grands barrages pour le soutien d'été

Le soutien d'été, débuté dès la mi-juin, a été 45 % plus conséquent qu'en 2016. Au final, ce sont plus de 24 millions de mètres cubes qui ont été déstockés en 2017 (hors débit réservé).



Organisme unique du sous-bassin Tarn :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 176 - Tarn aval (axes réalimentés)

édition : CA81, juin 2018
source : OU Tarn, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU Tarn
- territoire hors OU Tarn
- cours d'eau principaux
- communes principales
- barrages de soutien d'étiage
- stations débitométriques

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :

(volumes exprimés en m³)

- en cours d'eau**
- 1 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 125000
 - 125000 - 200000
 - 200000 - 299727

- en nappes connectées**
- 1 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 127960

- en nappes déconnectées**
- 1 - 10000
 - 10000 - 50000
 - 50000 - 70840

- prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.)**
- 1 - 200000
 - 200000 - 600000
 - 600000 - 1200000
 - 1200000 - 3730157

Organisme Unique du sous-bassin Tarn

96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex

Tél. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – outarn@tarn.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan a été réalisé en septembre 2018 avec le soutien financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.